



## FEDERATION FO DE LA METALLURGIE

XXI<sup>ème</sup> Congrès Fédéral - Montpellier, 6, 7 et 8 juin 2012

Fédération Confédérée  
Force Ouvrière  
de la Métallurgie

### RESOLUTION GENERALE

9, rue Baudoin  
75013 Paris - France  
Tél. : +33 (0)1 53 94 54 00  
Fax : +33 (0)1 45 83 78 87  
contact@fo-metallurgie.fr  
www.fo-metallurgie.org

Réuni les 6, 7 et 8 juin 2012 à Montpellier, le Congrès des syndicats de la Fédération Confédérée FO de la Métallurgie réaffirme les principes et les valeurs qui ont contribué à la création de la Confédération FO et de sa Fédération de la Métallurgie et qui constituent la base du syndicalisme libre et indépendant.

Le Congrès tient une nouvelle fois à souligner l'attachement de notre Organisation syndicale aux valeurs de la République, à la laïcité, à l'indépendance de son action et de ses choix, à la défense des intérêts matériels et moraux des salariés, à la démarche réformatrice fondée sur le principe du contrat collectif, issu de la loi du 11 février 1950.

Le Congrès estime que, dans un monde en profonde mutation, les salariés que nous représentons ont toujours besoin d'Organisations syndicales sûres de leurs fondements, de leur légitimité, de leur histoire, de leurs valeurs pour aller de l'avant dans l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés et de leurs familles.

Résolument inscrit dans une démarche de progrès social, le Congrès engage la Fédération à mettre en œuvre les axes revendicatifs qui suivent.

#### **Pour une politique industrielle pourvoyeuse d'emplois pérennes sur notre territoire**

Les années qui viennent de s'achever ont été placées sous le signe de la crise, une crise économique et financière profonde, que les plus faibles ont subi, une crise économique qui a ébranlé certaines valeurs de notre République, une crise qui n'a que trop duré.

Le Congrès ne tient pas à en décrire tous les contours ni à en montrer toutes les facettes. Le constat du lourd tribut social qu'a eu à payer le monde du travail est fait. Les délégués du XXI<sup>ème</sup> Congrès statutaire de la Fédération FO de la Métallurgie se sont largement exprimés en ce sens.

Le Congrès tient, par contre, à en tirer un certain nombre d'enseignements que nous traduisons en axes revendicatifs majeurs.

La crise a déferlé sur l'économie réelle, les entreprises industrielles, les salariés et leurs familles de par la faute d'acteurs financiers laissés à leur libre arbitre par des pouvoirs politiques et publics défailants sur ce point et une régulation abandonnée. Dans le jargon populaire, cette politique porte un nom : le laisser-aller, conduisant à la loi de la jungle. Nous avons assisté à une véritable débâcle industrielle, d'abord souhaitée par certains, ensuite subie. Il est temps que cela cesse.



Après des années de dogme anti-industriel en France, pendant lesquelles nous avons vu les salariés stigmatisés, leur productivité mise en cause de manière outrancière, les PME sous-traitantes et équipementiers sacrifiées, il a bien fallu faire les comptes et remarquer un différentiel franco-allemand, en matière industrielle, qui tient plus à l'absence de stratégies politiques et industrielles qu'à un simple facteur de compétitivité. Nous refusons tout simplisme dogmatique et toute stigmatisation gratuite. Le congrès considère que la France est un des pays les plus productifs au plan mondial. En revanche, le Congrès estime que la compétitivité est remise en cause, entre autre, par l'organisation et la gouvernance des entreprises, l'organisation de la sous-traitance et les choix de spécialisation d'activités industrielles.

Le Congrès dénonce les délocalisations de productions industrielles qui continuent d'aller bon train, au point que des pans entiers de nos filières industrielles nationales sont sacrifiés pour des raisons de rentabilité financière à très court terme.

En réalité, la crise a aussi servi à de nombreux secteurs industriels de la métallurgie à réajuster des capacités de production nationales à des niveaux bas. Ce faisant, des savoir-faire ont été perdus.

Le Congrès dénonce une désindustrialisation délibérée et l'absence de réelle stratégie industrielle dans les politiques publiques menées ces dernières décennies, dont nous payons déjà les conséquences.

Des positions ont néanmoins changé, depuis les Etats Généraux de l'automobile en janvier 2009. Une prise de conscience semble même être là, incarnée par la création du FSI (Fond Stratégique Industriel), d'OSEO ou de la CNI (Conférence Nationale de l'Industrie). Le discours s'est infléchi mais les actes ne sont pas suffisamment probants. Ce n'est pas encore la politique de soutien à l'industrie dont nous avons besoin en France. Nous demandons la mise en place d'un ministère de l'Industrie disposant de réels moyens et marges de manœuvre. Et nous renouvelons notre revendication de Banque Nationale de l'Industrie, guichet unique au service de nos entreprises, notamment pour les PME et TPE.

Le Congrès réaffirme que sans politique industrielle digne de ce nom, engageant l'ensemble des acteurs économiques, notre redressement industriel restera une utopie. Ce serait, pour les salariés que nous représentons, inacceptable.

Depuis 2007, la Fédération a mis ses analyses et propositions par écrit. Son premier livre blanc pour la défense de l'industrie de 2007 en a représenté l'acte 1 ; sa campagne en faveur de l'industrie, dans le cadre du développement durable, en a représenté, en 2010, l'acte 2 ; son second livre blanc pour l'industrie de ce début 2012 en représente l'acte 3. Le Congrès revendique des pouvoirs publics qu'ils considèrent les propositions de notre Organisation syndicale avec plus de considération.

Le Congrès estime qu'une industrie tournée vers le développement durable est non seulement possible mais souhaitable en France. Elle suppose une traçabilité complète des produits à tous niveaux de la chaîne industrielle, qui ne peut être mise en œuvre que dans le cadre d'une concurrence loyale au niveau international.

## **Pour une politique européenne de la croissance économique et sociale**

Le Congrès refuse l'argument d'une Europe toute puissante qui dédouanerait nos élus nationaux de toute responsabilité dans les choix économiques, industriels et sociaux, au nom du manque de marge de manœuvre.

FO Métaux est et demeure profondément européenne. Elle se bat depuis longtemps pour une Europe sociale, une Europe de la régulation, une Europe de la protection des citoyens qui y vivent. Le tournant libéral de l'Europe ne s'est pas fait sans la volonté ni la participation des Etats. C'est cette politique non assumée que nous condamnons : politique de l'austérité, de la déréglementation, de la régression sociale érigée en dogme, de l'inaction politique, l'Europe étant laissée en pâture aux marchés financiers.

Comment peut-on continuer d'accepter que la BCE (la Banque Centrale Européenne) prête aux banques européennes et non aux Etats ? Il est tout aussi paradoxal que les Etats, expression de la volonté générale, soient soumis à l'évaluation d'agences de notation privées qui n'expriment rien d'autre que l'intérêt des marchés financiers à court terme.

Le Congrès estime que les marchés financiers doivent être mieux encadrés. La Banque Centrale Européenne devrait, de ce point de vue, jouer un autre rôle. Le capitalisme financier s'est emballé et menace nos économies socialement développées. Il est temps de revenir à une politique de croissance, nécessaire au plan européen, agissant sur tous les leviers : politique (avec la mise en œuvre de nouvelles règles de régulation), économique (avec la relance de l'investissement notamment) et social (relance par l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat).

## **Pour une politique salariale de relance**

La relance économique par les salaires est aujourd'hui décriée par nombre de tenants de l'économie libérale. Le Congrès constate qu'elle n'est pas rejetée de façon unanime par le monde patronal, montrant bien à quel point le débat ne porte pas sur une confrontation entre ceux qui seraient responsables économiquement et ceux qui seraient irresponsables mais entre partisans de la construction d'une économie durable, sur le long terme, et adeptes d'une vision court termiste qui n'autorise aucun projet social.

On ne peut pas accepter qu'une entreprise industrielle, forte de dizaines de salariés, de compétences et de savoir-faire puisse en être réduite à une valeur boursière nulle et entendre, dans le même temps, que les salariés soient érigés au rang de richesse pour l'entreprise. Le Congrès refuse d'accepter que cette vision rétrograde de l'économie de marché gouverne le monde.

Le Congrès se positionne nettement en faveur d'une politique de relance économique par les salaires. La négociation collective de branche doit en être le pivot. Il appartient néanmoins aux pouvoirs publics de l'encourager, de la favoriser et d'agir sur les leviers qui sont à sa disposition : SMIC, politique fiscale, encadrement des dispositifs d'exonération de cotisations sociales...

Plus généralement, l'augmentation du pouvoir d'achat par une augmentation des salaires, des pensions de retraite, des allocations et minima sociaux est une priorité.

En matière d'exonérations de cotisations sociales, le Congrès se positionne clairement contre la politique du chèque en blanc. Toute exonération doit faire l'objet de contreparties claires, notamment en matière d'emploi, et tout manquement aux engagements doit être sanctionné.

Le Congrès appelle toutes les structures de notre Organisation syndicale à s'engager, à tous les niveaux, dans des négociations de salaires réels et de minima garantis. Nous devons protéger et faire vivre toutes nos conventions collectives et tous nos accords collectifs, au niveau national, territorial comme local et d'entreprise.

La négociation d'augmentations générales de salaires visant une augmentation du pouvoir d'achat doit rester la norme car elle-seule garantit une augmentation des salaires pour tous. La négociation d'augmentations individuelles est là pour accompagner les déroulements de carrière.

Le Congrès rappelle qu'il en va de même de la participation, de l'intéressement... qui ne doivent pas se substituer aux augmentations de salaires mais doivent être un plus.

Le Congrès appelle tous les secrétaires d'USM (Unions des Syndicats de la Métallurgie) à se mobiliser et à revendiquer l'ouverture de négociations annuelles auprès des Chambres Patronales sur les barèmes territoriaux et à revendiquer une clause de revoyure, pour maintenir le premier coefficient au-dessus du SMIC.

Concernant les négociations des conventions collectives, le Congrès revendique notamment :

- que le premier coefficient des grilles des conventions collectives soit supérieur au SMIC ;
- un écart significatif de rémunération entre chaque coefficient ;
- l'augmentation de la valeur du point servant à l'augmentation de la prime d'ancienneté, à laquelle nous sommes fortement attachés.

### **Pour l'amélioration continue des conditions de travail**

Le Congrès remarque que les conditions de travail se dégradent. La recherche, constante et à marche forcée, de gains de productivité sur le travail, notamment sous couvert du processus « lean », conduit bon nombre d'entreprises à exercer une pression intolérable sur les cadences, rythmes et conditions de travail. La souffrance au travail est en augmentation.

La durée légale du travail (35 heures) est plus que jamais attaquée. Le Congrès s'oppose avec force à toute remise en cause de la durée légale du travail à 35 heures et au chantage à l'emploi qui est exercé pour augmenter les horaires et remettre en cause les accords de Réduction du Temps de Travail nés des lois de 1998 et 2000 sur le temps de travail.

Le chantage à l'emploi apparaît d'autant plus inadmissible au Congrès que nombre d'exemples montrent que les remises en causes imposées, en matière d'horaires et de rémunérations, n'ont pas protégé l'emploi mais ont plus souvent servi de prétexte à du moins disant social.

Le Congrès dénonce le développement de pratiques abusives par le recours à des accords dérogatoires en entreprise, qui conduisent à des remises en cause globales et systématiques sur les horaires et rythmes de travail.

Le Congrès s'oppose à la demande patronale de permettre, sur la base d'un accord interprofessionnel et peut-être ultérieurement d'une loi, la négociation, en entreprise, d'accords dits de compétitivité-emploi, qui sont plus un sésame pour la systématisation et la banalisation du recul social que pour la sauvegarde des emplois.

Le Congrès souhaite que la logique de négociation collective librement consentie continue de prévaloir en entreprise. Elle a, de surcroît, fait ses preuves. Les syndicats FO Métaux ont toujours su prendre leurs responsabilités en entreprise, dans les périodes de difficultés économiques.

Le Congrès souligne avec satisfaction le travail mené par les instances de la Fédération en matière de pénibilité au travail. C'est FO qui a obtenu un volet pénibilité dans l'accord de branche de la métallurgie sur l'emploi des salariés âgés du 4 décembre 2009. C'est FO qui a exigé un volet réparation dans l'accord de branche de la métallurgie sur la pénibilité qui était à la négociation en 2011. C'est encore FO qui a tenu bon dans ses revendications quand il a fallu conclure, estimant qu'un accord de branche sur la pénibilité sans volet réparation n'était pas un accord équilibré. Le Congrès se félicite que cette position de bon sens ait été adoptée par l'ensemble des Organisations syndicales de la métallurgie et déplore que les employeurs aient manqué un rendez-vous avec l'histoire sociale de la branche en refusant d'apporter aux salariés le signe de reconnaissance de tous les efforts fournis par eux pour les entreprises implantées en France, depuis des années.

Le Congrès tient à ce que la pénibilité demeure un axe majeur du cahier revendicatif de la Fédération.

La loi demande certes aux entreprises d'agir en matière de prévention des risques mais sans obligation de négocier avec les organisations syndicales.

En attendant, les pouvoirs et moyens des CHSCT, ou des DP quand ils n'existent pas, doivent être augmentés pour être en phase avec la réalité du travail qui leur est demandé, avec notamment la prise en compte nouvelle des risques psychosociaux et des situations de harcèlement.

### **Pour la défense de notre système de protection sociale**

Notre système de protection sociale est plus que jamais attaqué dans sa globalité, signe que l'exception sociale française ne plaît pas aux marchés financiers. Pour cela, il est décrié, accusé de tous les maux, suspecté de rendre notre économie moins dynamique, alors qu'il a joué un rôle de premier plan dans la capacité que nous avons eue à surmonter tant bien que mal la crise née en 2008, en jouant un rôle efficace d'amortisseur social. Ce rôle a été reconnu par le Président de la République, puis par les employeurs eux-mêmes, qui ne sont pas à une contradiction près.

Le Congrès reste attaché, de manière indéfectible, à notre système égalitaire de sécurité sociale né en 1945. C'est un enjeu de société majeur que de nous efforcer de le sauvegarder. De ce point de vue, nous ne pouvons pas accepter qu'une politique d'exonération de cotisations sociales des entreprises, décidée par le Parlement, ne soit pas compensée par les pouvoirs publics. A l'heure où la réduction des déficits est érigée en priorité, la réduction du déficit de la sécurité sociale par la tenue des engagements des pouvoirs publics (compenser les milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales) est une nécessité.

Concernant les retraites, le Congrès réaffirme son opposition à une réforme injuste et inefficace des régimes de retraites. Notre attachement à la retraite par répartition reste, lui, entier. La priorité, pour le Congrès, est d'enrayer la baisse du taux de remplacement, à savoir le montant de la retraite que les retraités touchent.

Le Congrès se félicite de la forte mobilisation de ses syndicats et des salariés à l'occasion de la manifestation contre la réforme des retraites que FO a organisée seule le 15 juin 2010, les autres organisations syndicales refusant de défendre nos régimes par répartition à nos côtés. Cette démonstration de force aurait pu déboucher sur un résultat si l'unité syndicale avait prévalu sur ce sujet crucial. Nous remarquons, une fois de plus, que l'unité syndicale est érigée en principe par certains quand elle ne sert à rien.

L'octroi d'un départ anticipé à 60 ans au titre de la pénibilité sur la base d'un taux d'incapacité est un leurre : pénibilité ne signifie pas incapacité. L'allongement de la durée de cotisation, parallèlement à une diminution du taux de remplacement et au durcissement d'autres critères, relèvent d'une tromperie. Le refus de principe, par les employeurs, de prendre en compte le critère du montant de la cotisation comme variable d'ajustement possible, est inacceptable. Le Congrès attend des pouvoirs publics une remise à plat de ce dossier.

Le Congrès revendique le retour de la retraite à taux plein à 60 ans pour tous et demande, pour ce faire, une augmentation des cotisations des employeurs et des salariés.

### **Pour une formation professionnelle organisée pour rendre les salariés et les entreprises plus forts**

Le Congrès se félicite de la signature de l'accord national de la métallurgie du 1<sup>er</sup> juillet 2011 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie. Il regroupe d'autres accords antérieurs, en les abrogeant, pour une meilleure compréhension du dispositif de formation professionnelle de branche.

Au-delà de l'adaptation aux dernières évolutions législatives et conventionnelles, il :

- renforce le paritarisme, au travers de l'observatoire des métiers et de l'OPCAIM (Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Industries de la Métallurgie), avec une meilleure prise en compte des organisations syndicales représentatives de la branche ;
- augmente la rémunération des salariés en contrat d'apprentissage et de professionnalisation ;
- permet la prise en charge des membres paritaires de jury de CQPM (Certificats de Qualification Professionnelle de la Métallurgie).

Cet accord est l'aboutissement des revendications exprimées lors du dernier congrès fédéral.

Le Congrès considère qu'une véritable politique d'emploi doit passer avant tout par un système de formation professionnelle ambitieux, pour créer le cadre le plus favorable au développement de l'industrie métallurgique et des secteurs rattachés, de leurs emplois, des compétences des salariés et de leurs déroulements de carrière.

Pour le Congrès, le retour au plein emploi impose l'adéquation entre les emplois, les formations et l'enseignement. Cela passe par l'identification précise des emplois de demain. Ceux-ci doivent s'adresser à l'ensemble de la population en âge de travailler, en tenant compte de tous les niveaux de compétences des demandeurs d'emploi, sans laisser de côté les non diplômés.

Le Congrès demande que soient privilégiés les contrats en CDI, quel que soit le diplôme obtenu, notamment à l'issue d'une formation initiale en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Le Congrès dénonce l'attitude de l'Etat qui se comporte en prédateur en ponctionnant chaque année, à hauteur de 300 millions d'euros, les fonds de la formation professionnelle pour combler certains déficits. Cet acharnement met en péril l'ensemble de la politique de la formation professionnelle continue mise en place par les partenaires sociaux et financée en majorité par les salariés.

De la même manière, le Congrès estime que la politique de regroupement d'OPCA, à laquelle on assiste, répond également plus à une logique de contrôle de l'Etat que de performance en matière de collecte et d'organisation des moyens de formation. Le Congrès exige des pouvoirs publics de cesser cette politique qui peut conduire à structurer des branches professionnelles.

### **Pour des relations sociales fondées sur la liberté et le respect**

Le Congrès réaffirme son opposition à la loi du 20 août 2008 qui a réformé la représentativité syndicale et les conditions de la négociation collective dans notre pays, fruit de la volonté commune de la CGT, de la CFDT et des organisations d'employeurs que sont le MEDEF et la CGPME (« position commune » du 9 avril 2008 sur la représentativité, le développement du dialogue social et le financement du syndicalisme, que FO a refusé de signer).

Mieux, le Congrès estime que les années 2009, 2010 et 2011 nous ont donné raison. Le dialogue social n'est pas devenu meilleur dans notre pays ; au contraire, il s'est dégradé. Il pousse les Organisations syndicales les unes contre les autres, dans des logiques électorales d'affrontements stériles, qui ne profitent pas aux salariés en général. Les nouvelles règles ne permettent plus la liberté de désignation des délégués syndicaux en entreprise, au mépris de la plus élémentaire des Conventions internationales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail, Convention n° 87). Dans l'état actuel de la collecte des résultats électoraux en entreprise, tout porte à croire que la photographie du rapport de force entre les Organisations syndicales, qui doit être réalisée pour début 2013, sera sujette à caution. Même les organisations patronales n'ont pas encore réussi à se mettre d'accord sur les conditions de la mesure de leur propre représentativité, qui doit être réalisée parallèlement à celle des organisations syndicales de salariés.

Le Congrès demande l'abrogation de la loi du 20 août 2008 pour revenir aux règles antérieures garantissant notamment la liberté syndicale et le principe de faveur pour les salariés (application de la disposition légale ou conventionnelle la plus favorable en cas de litige).

Le Congrès réaffirme son attachement à la hiérarchie des normes, ébranlée par la loi du 20 août 2008, ainsi qu'à la pratique contractuelle et conventionnelle qui doivent être pérennisées et développées. Le Congrès revendique de revenir aux dispositions antérieures à la loi du 20 août 2008 sur la hiérarchie des normes.

Le Congrès réaffirme son opposition à la déréglementation du droit du travail, notamment par le biais d'accords d'entreprise dérogatoires.

## **Pour une vie professionnelle d'évolution et respectueuse de toutes les différences**

Le Congrès réaffirme qu'une différence de traitement entre les catégories d'individus n'est pas acceptable. Il en va de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui ne signifie pas égalitarisme mais équité sans discrimination. Nous condamnons les différences de salaires entre les femmes et les hommes, confirmées par le biais des bilans sociaux d'entreprises et des observatoires de branches. Elles sont d'autant plus inadmissibles qu'elles sont d'ores et déjà illégales.

Le Congrès revendique également que les entreprises mettent en place des accords avec des actions concrètes de progression prenant en compte l'articulation entre temps de vie professionnelle et privée et les obligations familiales, passant notamment par les questions de garde d'enfants : réunions à heures tardives ou autres difficultés de financement des gardes d'enfants sont autant de facteurs de stress supplémentaires affectant le bien-être au travail.

Tout harcèlement est à proscrire. Nous demandons une loi claire, permettant un positionnement net au travers d'accords collectifs sur le sujet.

Le Congrès insiste pour que les choix individuels relevant de la sphère privée soient respectés.

Les situations de handicap ne sont pas toujours suffisamment prises en compte par les entreprises. Respecter et accepter le handicap, c'est permettre un accès de toutes et de tous à l'emploi. Cela passe par une réelle mobilisation sur le sujet.

## **Pour une économie intégrant les jeunes, qui représentent notre avenir**

La situation des jeunes demande à être soulignée, tant le Congrès estime qu'ils ne sont pas reconnus, alors que l'avenir de notre société repose sur eux.

Le niveau du chômage des jeunes est inadmissible, tout comme le manque de confiance et de considération que les entreprises leur accordent en les cantonnant trop souvent dans les situations de stages peu ou pas rémunérés ou de contrats précaires (CDD sans déboucher sur un CDI, intérim, alternance sans perspective d'embauche).

Le Congrès revendique le rétablissement du système ARPE (Allocation de Remplacement Pour l'Emploi), qui aidait au remplacement d'un salarié âgé par un jeune, système proposé par FO et qui a montré sa pertinence pendant des années. Plus que jamais, le retour à ce type de dispositifs pour promouvoir l'emploi des jeunes a du sens.

Par cette revendication, le Congrès veut se démarquer d'idéologies dominantes (sur l'allongement nécessaire du temps de vie au travail, sur l'augmentation nécessaire du taux d'emploi...) qui n'ont pas démontré leur pertinence et sont l'objet de traitements contradictoires. Il est, en effet, peu sérieux de prétendre vouloir maintenir les salariés âgés dans l'emploi si on les licencie ou si on les incite à partir au-delà de 50 ans !

## **Pour un renforcement de nos capacités d'action dans un cadre syndical européen et international rénové**

Le Congrès salue la création de la nouvelle Fédération Européenne de l'Industrie (IndustriALL European Trade Union) comme l'expression de la volonté des Organisations syndicales Européennes de salariés de l'industrie de mieux s'organiser pour peser davantage sur les institutions européennes et sur le patronat.

Le Congrès attend de cette nouvelle Fédération qu'elle soit l'outil d'une meilleure performance des Organisations syndicales qui la composent mais pas le substitut à notre souveraineté et à notre indépendance que nous souhaitons conserver. La nécessité de mieux s'organiser ne saurait conduire FO Métaux à abandonner son indépendance et sa liberté de pensée et d'action à quiconque, que ce soit sur le plan européen ou sur le plan national.

Le Congrès demande aux instances fédérales de tout faire pour que tous les membres affiliés (fondateur de surcroît pour ce qui nous concerne) conservent un droit de cité au sein de l'exécutif, notamment pour la France. La démocratie ne doit pas céder devant l'argument parfois fallacieux de recherche d'efficacité.

Sur un plan plus général, le Congrès réaffirme l'esprit de solidarité internationale qui anime FO Métaux depuis sa création. La force et la crédibilité du mouvement syndical international, auquel nous adhérons, participent à notre propre force et crédibilité. C'est pourquoi nous poursuivrons notre engagement syndical international, par notre adhésion comme par nos actions, dans le cadre des Organisations syndicales européenne et internationale.

## **Pour que vive le syndicalisme libre et indépendant par le développement de notre Organisation syndicale**

Le Congrès tire une conclusion des défis économiques, politiques et sociaux auxquels nous sommes confrontés : le monde du travail a plus que jamais besoin d'être représenté à tous les niveaux (mondial, européen, national, local, interprofessionnel et de branche) par des Organisations syndicales dignes de ce nom qui n'ont pour seul objet que la défense des intérêts de l'ensemble des salariés, dans l'indépendance la plus absolue. En France, seul FO incarne ce syndicalisme libre et indépendant depuis sa création.

Défendre notre conception du syndicalisme libre et indépendant dans l'intérêt des salariés, c'est ne rien céder des valeurs et principes qui nous animent, de l'indépendance à la pratique contractuelle et conventionnelle.

Défendre notre conception du syndicalisme libre et indépendant dans l'intérêt des salariés, c'est s'engager activement dans la campagne en vue des élections qui se dérouleront en décembre 2012 dans les TPE (Très Petites Entreprises) afin de contribuer à la mesure de la représentativité des Organisations syndicales.

Mais défendre notre conception du syndicalisme libre et indépendant dans l'intérêt des salariés, c'est avant tout nous mobiliser plus que jamais pour le développement de notre Organisation syndicale.

Le Congrès se félicite des actions engagées depuis 2008 par la Fédération FO de la Métallurgie pour aider ses structures dans la syndicalisation des ingénieurs et cadres. Le Congrès affirme la nécessité de poursuivre et même d'amplifier ses efforts en direction de cette population, dont la proportion est en constante augmentation. Le Congrès rappelle que la progression de FO dans l'ensemble des collèges renforce le poids de notre Organisation syndicale dans son ensemble et répond à l'une de nos valeurs fondatrices : s'adresser à toutes les catégories de salariés.

Le Congrès demande aux instances fédérales de tout mettre en œuvre pour faire du développement de notre Organisation, par la multiplication du nombre de nos implantations et par la syndicalisation des salariés, une des priorités de la Fédération, dans l'esprit du fédéralisme cher à FO.

Etre représentatifs partout, être en capacité de négocier et signer des accords collectifs partout, être en mesure d'établir le rapport de force partout, repose sur la réalité de notre présence syndicale, par nos implantations et nos adhérents et militants. C'est sur cette base que nos résultats électoraux en entreprises seront à la hauteur des attentes sociales des salariés.

Le Congrès demande que des moyens supplémentaires soient mis en œuvre par la Fédération, pour organiser, aider, financer ce développement. La formation syndicale représente également un vecteur important de mise en œuvre de cet axe prioritaire.

Le Congrès se félicite de la création de 7 USM (Unions des Syndicats de la Métallurgie) supplémentaires depuis notre dernier Congrès, signe de la volonté qu'ont nos militants de s'organiser pour peser. Il convient de poursuivre sur cette lancée de création et de renforcement de nos structures de coordination et de développement.

Le XXI<sup>ème</sup> Congrès invite l'ensemble des salariés de la Métallurgie, qu'ils soient ouvriers, techniciens, administratifs, ingénieurs, cadres, chômeurs, retraités, sans distinction de sexe, âge ou autre, à rejoindre les rangs du syndicalisme libre et indépendant en adhérant à un syndicat de la Fédération FO de la Métallurgie. Ils démontrent ainsi leur volonté de soutenir le syndicalisme libre et indépendant, responsable et réformiste dans son action pour la défense des salariés.

Montpellier, le 8 juin 2012

\*\*\*